

DELIBERATION N°2024/04/52 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

OBJET

Attribution de subventions aux associations qui participent à la valorisation du territoire

Séance du 24 avril 2024

Date de convocation : 18 avril 2024

Membres en exercice : 37 28 présents – 35 votants

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre avril, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1er Vice-Président, Joël TENA, 2ème Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3ème Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5ème Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6ème Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7ème Vice-Président, Didier LEBOIS, 8ème Vice-Président, Bruno PASCAL, 9ème Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10ème Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11ème Vice-Président – Leila AMROUT, 1er Membre délégué, Christian SOMMACAL, 2ème Membre délégué – Mesdames Carole CALBA, Françoise TURRIBIO, Véronique BENEZET, Martine KUFFER, Nelly RUIZ, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Rachida OUJEDDOU, Conseillères Communautaires – Messieurs André MEGIAS, Farouk MOUSSA, Jérémy PEREDES, Christophe TICHET, Mohammed TOUHAMI, Rodolphe RUBIO, Serge GARNIER, Conseillers Communautaires.

Absents ayant donné procuration

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS
- Madame Isabelle PINON a donné procuration à Françoise TURRIBIO
- Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Bruno PASCAL
- Katy GUYOT a donné procuration à Jean DENAT
- Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Serge GARNIER
- Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Annick CHOPARD
- Sandrine RIOS a donné procuration à Carole CALBA

Absentes excusées

Mesdames Nadia BELAOUNI et Bernadette MAUMEJEAN, Conseillères communautaires.

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

ID: 030-243000593-20240424-DL2024_04_52-DE

RAPPORTEUR: Jean-Paul GERAUD

EXPOSE

Les associations de la loi du 1er juillet 1901, qui œuvrent dans le domaine social, culturel ou sportif, peuvent, en tant qu'organismes à but non lucratif, recevoir des aides financières des collectivités territoriales. Ces aides prennent la forme de subventions publiques.

Le versement de subventions aux associations est la compétence exclusive du Conseil de Communauté.

Dans le cadre des orientations définies par le Conseil de Communauté, la Communauté de communes entend soutenir activement la vie associative en attribuant des subventions pour l'organisation de manifestation à rayonnement intercommunal.

Jusqu'alors, la collectivité attribuait des subventions en nature, sous la forme d'attribution de matériel ou de mise à disposition gracieuse de moyens techniques.

Dans un souci de transparence et de valorisation de l'action publique, il a été décidé de proposer l'attribution de subventions exceptionnelles pouvant servir à financer une action ou un projet spécifique porté par l'association, compatible avec les orientations communautaires, dans une logique d'intérêt général partagé.

En effet, la Communauté de communes de Petite Camargue compte sur son territoire un nombre important d'associations qui œuvrent dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, les loisirs, etc. qu'il convient de soutenir. Ces associations participent au développement et à l'attractivité du territoire.

<u>Subvention au profit du Football Club Vauvert – Finales de la coupe</u> Gard/lozère:

Le Football Club Vauvert (FCV), reconnu pour son dynamisme et sa capacité d'organisation d'évènements, a été retenu par la Fédération Française de Football par la voix du district Gard/Lozère pour organiser le 9 mai 2024 les finales de toutes les catégories de la coupe Gard-Lozère. Il s'agit de la compétition de football la plus prestigieuse à l'échelle du Gard. Plusieurs milliers de personnes de tout le département (participants et spectateurs) sont attendus.

Le District GARD-LOZERE de football souhaite organiser les 7 finales de Coupes Départementales sur une seule journée. Les catégories concernées sont :

- o U15
- o U17
- o U19 Coupe
- Séniors

L'organisation de la Finale est donnée au Club sur le terrain duquel elle a lieu. A ce titre, le FC Vauvert, club « support » est déclaré comme étant l'organisateur de la journée et des rencontres. Il doit prendre en charge toutes les obligations qui découlent de cette qualité selon un cahier des charges précis établi par le district.

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le 29/04/2024

ID: 030-243000593-20240424-DL2024_04_52-DE

Afin de pouvoir organiser dans les meilleures conditions cette manifestation d'envergure départementale, l'association sollicite le conseil de communauté pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

<u>Subvention au profit de l'Association sportive automobile Gard Cévennes – Slalom de Petite Camarque</u>

L'Association sportive automobile Gard Cévennes, organisatrice d'épreuves sportives automobile et affiliée à la Fédération Française Sport Automobile, organise la 5ème édition du « Slalom de la Petite Camargue » qui aura lieu les 25 et 26 mai 2024 sur la commune de Vauvert, au sein même de la ZAC Côté Soleil (compétence communautaire).

L'objectif de cet événement est d'attribuer des points aux pilotes participants en vue de concourir la Coupe de France des Slaloms 2024 et le Championnat de Ligue du Sport Automobile Occitanie-Méditerranée.

Regroupant traditionnellement plus d'un millier de spectateurs, cet évènement apporte une réponse aux enjeux et objectifs de la Communauté de communes, notamment les enjeux économiques, de valorisation du territoire et du Sport identifiés dans le dossier de candidature pour une demande de subvention auprès de la Collectivité.

Il permettra également de faire la promotion du territoire et bénéficiera aux professionnels du tourisme et du sport.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024/03/32 du 27 mars 2024 relative à l'adoption du Budget Primitif 2024 – Budget Principal ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Valorisation du territoire et Sport » du 11 avril 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances, Mutualisations et attribution des fonds de concours » du 15 avril 2024 ;

Vu l'examen en Bureau Communautaire du 16 avril 2024 ;

Considérant les enjeux économiques, de valorisation du territoire et du Sport identifiés dans le dossier de candidature pour une demande de subvention ;

Considérant que cette manifestation participe activement à la valorisation et l'attractivité du territoire ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'APPROUVER l'octroi d'une subvention de 750,00 € au Football Club Vauvert pour l'organisation des finales de la coupe Gard/Lozère.
- d'APPROUVER l'octroi d'une subvention de 750,00 € à l'Association sportive automobile

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le 29/04/2024

ID: 030-243000593-20240424-DL2024_04_52-DE

Gard Cévennes pour l'organisation de la 5^{ème} édition du « Slalom de la Petite Camargue ».

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

Le Président

André BRUNDU